

La vente de produits de protection des plantes naturels en Belgique (2011-2017)

Bruxelles – le 9 mai 2019

Faisant suite à la publication, par l'administration fédérale, des chiffres relatifs à la vente des produits de protection des plantes (PPP) sur le marché belge, Phytofar a réalisé une analyse des ventes de PPP dits naturels sur la période 2011-2017. Il ressort de cette analyse que 17 % des ventes totales de PPP sur le marché belge sont des produits naturels.

Qu'entend-on par PPP naturels ?

Ces dernières années, on a beaucoup parlé des « **produits de protection des plantes naturels** », c'est-à-dire des « substances d'origine naturelle, comme des plantes, des animaux, des micro-organismes ou des minéraux particuliers ». Moyennant un traitement limité, ces substances peuvent être extraites directement de la nature, ou synthétisées à l'identique. La plupart de ces substances sont des substances « **chimiques** » (des acides et des graisses organiques ou des sels inorganiques). Parallèlement, il existe également des PPP « **microbiologiques** », tels que des micro-organismes, des champignons et des virus. Si les **produits de protection des plantes fabriqués par l'homme** ne sont, pour autant que l'on sache, pas présents dans la nature, la majorité de ces substances ont néanmoins été créées en puisant de l'inspiration dans la nature, avant d'être ensuite modifiées en laboratoire.

Quelles sont les substances autorisées ?

En matière d'utilisation de PPP, **tant les produits naturels que les produits synthétiques** sont soumis à des règles européennes rigoureuses. Entre 2011 et 2017, le **nombre de substances naturelles autorisées** a doublé de **26 à 50**. On constate surtout une augmentation du nombre de préparations microbiologiques, de 4 en 2011 à 19 en 2017.

Quelles sont les substances vendues ?

Dans l'ensemble, les volumes de vente des PPP naturels affichent les mêmes fluctuations que les PPP fabriqués par l'homme. Dans les deux cas, la vente des produits est liée à des pics d'infection de maladies et d'infestation de ravageurs dans les champs.

Si l'on considère le total des ventes de PPP sur le marché belge, 17 % des produits vendus sont des produits naturels. En termes de volume annuel, cela représente environ 1,2 million de kilos de substances actives.

Les ventes de préparations microbiologiques, en particulier d'insecticides, fluctuent fortement d'une année sur l'autre, bien qu'elle ne représente pas même 1 % des ventes sur la période analysée. Cela signifie que plus de 99 % des PPP naturels vendus sont de nature « chimique » et non pas « microbiologique ».

Cela étant, il convient de faire une remarque importante : toutes les substances naturelles ne peuvent pas être utilisées dans l'agriculture biologique, qui interdit les herbicides, par exemple. Sur le 1,2 million de kilos de substances actives contenues dans les PPP naturels vendus chaque année, 1 million de kilos de substances actives sont autorisées dans l'agriculture biologique.

Évolution

Lors de la création de Phytofar il y a 75 ans, les portefeuilles de produits des membres étaient presque exclusivement composés de produits naturels. Cependant, la considérable accélération des connaissances scientifiques dans les domaines des plantes, de la biochimie, de la microbiologie et de la bio-informatique aura pour effet, à terme, de continuer à faire augmenter le nombre de PPP naturels. Notre secteur investit en effet des montants colossaux dans la recherche et le développement, qui couvrent également les produits naturels.

Une combinaison équilibrée de produits naturels et fabriqués par l'homme, comme le prescrit légalement l'agriculture intégrée depuis 2014, est capitale pour lutter contre les ravageurs et contrecarrer le phénomène de résistance.

Note pour la rédaction :

- Les volumes et les quantités mentionnés couvrent aussi bien le marché professionnel que le marché amateur.
- Autre remarque utile, les volumes de vente ne donnent pas un aperçu précis de l'utilisation, puisque les produits vendus sur le marché belge peuvent avoir été stockés ou exportés vers l'étranger. En conséquence, on ne peut tirer aucune conclusion quant à l'utilisation des PPP.

Phytofar, l'Association belge de l'industrie des produits de protection des plantes, a à cœur de participer à la diffusion d'informations claires sur le sujet complexe que constituent les produits de protection des plantes.

Pour de plus amples informations : Sigrid Maebe, 02/238.97.82, GSM 0494/16.73.43, smaebe@phytofar.be

Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#) !



Lutter contre le psylle du poirier avec un produit naturel, l'argile de kaolin (photo Nele Eevers).